

**ANNONCE TRANSMISE**  
**Avis d'Appel Public à la Concurrence - Procédure Adaptée**  
**date d'émission : 27/10/2011 - 09:56**

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** Société d'Economie Mixte d'Equipement du Pays d'Aix au nom et pour le compte de la Ville de PERTUIS.

4 Rue Lapierre

BP 60170

13606 Aix en Provence cedex 1

Tél : 04 42 16 04 04

Fax: 04 42 20 35 32

**Objet du marché :** La présente consultation a pour objet de confier la réalisation des plans et descriptifs nécessaires à la définition du volet paysager de la future voie "V31 déviation Est " de Pertuis.

Contexte:

La Ville de PERTUIS envisage la création d'une voie communale dénommée "V 31 déviation EST".

Ce projet implique, pour la commune, la maîtrise foncière des parcelles concernées par l'emprise de cette voie.

C'est la SEMEPA qui a été retenue pour assurer la mission foncière correspondante, intervenant en qualité de maître d'ouvrage délégué.

Dans le cas où les négociations amiables conduites par la SEMEPA avec les propriétaires de terrain concernés par le projet n'aboutiraient pas, il est envisagé de recourir à l'expropriation. Cette procédure nécessite d'obtenir préalablement un arrêté de déclaration d'utilité publique.

Pour ce faire, une enquête publique est obligatoire. Celle-ci doit s'appuyer sur un dossier spécifique comprenant notamment une étude d'impact conforme aux dispositions du Code de l'Environnement (article R 122-1 et suivant).

Lors d'un rendez vous préalable avec l'autorité environnementale (DREAL), celle-ci a demandé que les aménagements paysagers de la future voie soient précisés dans l'étude d'impact notamment au niveau des talus.

C'est l'objet de la présente consultation.

Contenu de la mission :

La mission consiste à la réalisation des plans et descriptifs nécessaires à la définition du volet paysager de la future voie "V 31 déviation EST" de Pertuis. Les documents produits seront intégrés dans le dossier d'étude d'impact de la voie.

La mission comprendra les prestations suivantes :

- Les visites et reconnaissances du site.
- L'établissement des plans des aménagements paysagers.
- Descriptif des végétaux.
- L'établissement du coût prévisionnel des travaux.
- La participation aux réunions de travail

NB : Les candidats sont informés que la SEMEPA a d'ores et déjà désigné le géomètre de l'opération ainsi que le Bureau d'Etude environnemental en charge de la réalisation de l'étude d'impact et un Bureau d'Etude hydrauliques pour réaliser le dossier loi sur l'eau. Par ailleurs, la voie a déjà fait l'objet d'une étude technique niveau esquisse. Le candidat retenu à l'issue de la présente consultation pourra disposer des résultats de ces différents prestataires.

**Procédure de passation :** La présente consultation: marché à procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article 28 du code des Marchés publics.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

**Critères de sélection :** Le Maître de l'ouvrage choisira librement l'offre qu'il jugera la plus intéressante en tenant compte:

- Du prix des prestations, noté sur 50
- Du délai de remise des documents, noté sur 30
- De la valeur technique de l'offre au regard des éléments présentés dans le mémoire technique justificatif, noté sur 20.

Une négociation sera engagée avec les paysagistes ayant remis une offre conforme. Les variantes ne sont pas autorisées.

**Date limite :** La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 18 novembre 2011 à 12 heures.

**Renseignements divers :** Pour tous renseignements, merci de vous adresser à Mr Cédric SARLIN, Chargé d'études de la SEMEPA, au 04 42 16 04 70

Retrait des documents de consultation :

Merci de téléphoner pour réserver un dossier au 04 42 16 05 51

Trois possibilités :

Retrait au siège de la SEMEPA

Envoi par e-mail : demande à l'adresse suivante : [fernandez@semepa.fr](mailto:fernandez@semepa.fr)

Téléchargement : [www.marchesonline.com](http://www.marchesonline.com)

Dépôt de l'offre :

Deux possibilités :

- remise contre récépissé au siège de la SEMEPA

-envoi par voie postale avant la date limite de réception de l'offre

**Modalités de règlement :** Le mode de règlement des factures choisi par le mandataire est le virement bancaire.

Le délai de règlement des factures est de 30 jours à compter de leur réception par le service comptabilité.

L'opération est financée par le budget de la Commune de Pertuis.

**Recours :** Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Marseille, 22 Rue de Breteuil, 13280 Marseille cedex 02,

Tél : 0491134830

Fax: 0491811387

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

Différents recours :

avant la signature du marché.

- le référé précontractuel (article 551-1 et suivants du CJA)

- le recours pour excès de pouvoir dirigé contre les actes détachables du marché (article R.421-1 et suivants du CJA),

Après signature du marché :

- Le recours de pleine juridiction , contestation du marché dans les deux mois qui suivent la date à laquelle la signature du marché a été rendue publique.

- Recours en référé contractuel (article L 551.13 DU CJA) : dans le délai d'un mois après publication de l'avis d'attribution.

**Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication :** Le jeudi 27 octobre 2011